



Crédit d'impôts suite à installation pompe à chaleur

Par **Virginie13**, le **20/01/2009** à **13:58**

Bonjour, rnrnJ'ai voulu faire installer en 2007 une energie renouvelable dans ma maison (pompe à chaleur) rnrnJ'ai donc fait appel à une entreprise qui malheureusement à fait faillite juste après m'avoir livré le matériel mais avant d'avoir pu me le poser. je me suis donc retrouvé avec un crédit sur le dos (car j'ai du payer cette entreprise) et du materiel non installé. de plus je ne pouvais pas bénéficier du crédit d'impôts car le materiel n'étais pas installé. rnrnEn 2008, J'ai donc fait appel à une seconde entreprise qui a bien voulu m'installer mon matériel (moyennant finance bien sûr). rnrnMa pompe à chaleur fonctionne maintenant parfaitement bien et elle a bien été installé par un professionnel. rnrnMais maintenant, les impôts me disent que je ne peux plus prétendre au crédit d'impôts car ce n'est pas la même entreprise à qui j'ai acheté le materiel et qui me l'a posé. rnrnEst-ce normal? le texte sur le crédit d'impôt ne mentionne pas que ce soit la même entreprise il faut juste que ce soit fais par un professionnel agréé? rnrnEst-ce que quelqu'un à déjà eu ce problème? Que faut-il que je fasse pour pouvoir bénéficier du crédit d'impot? rnrnMerci de vos réponses. rnrnVirginie